

LUNDI 1^{ER} JUIN 2026 à 18h30

A la salle polyvalente de Peypin d'Aigues

Réunion publique sur le thème des Obligations Légales de
débroussaillage

Animée par le Syndicat Mixte de Défense et de valorisation
Forestière



Toutes les constructions situées à moins de 200m d'un massif sont concernées par les obligations légales de débroussaillage, si tel est votre cas, votre présence est vivement souhaitée. Merci de votre participation.